



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 5083

Texte de la question

Lors de son 82e congrès national qui s'est tenu à Châteauroux, l'Union nationale des combattants a adopté, le 19 mai 2007, une motion tendant à la reconnaissance officielle du 11 novembre comme « journée nationale de la mémoire et du souvenir » pour tous les « morts pour la France » de tous les conflits, y compris ceux en opérations extérieures et en missions humanitaires, tout en maintenant les autres commémorations officielles. M. Benoist Apparu demande à M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants quelle est la suite qu'il entend réserver à cette demande.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants est conscient de la difficulté que représente la multiplicité des cérémonies commémoratives pour certaines associations et de la nécessité qu'il y aurait à regrouper en une journée unique du souvenir ces dates hautement symboliques. C'est pourquoi il a décidé d'installer une commission de réflexion présidée par le professeur André Kaspi, chargée de réfléchir aux voies du renouveau pour les cérémonies commémoratives afin d'empêcher qu'elles ne souffrent, à terme, d'un trop grand désintérêt. Il apparaît en effet nécessaire que ces cérémonies soient l'occasion privilégiée de transmettre aux plus jeunes générations les valeurs de l'identité républicaine et de la mémoire nationale.

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5083

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5730

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7046